

Ville de Pont-Audemer

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemmer.fr



DÉCISION DU MAIRE

CONVENTION DU VÉLO CLUB PONT AUDEMER POUR LE 20 OCTOBRE 2025

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer

VU l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales

VU l'article L2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques

VU l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°0068-2024 du conseil municipal de la Ville de Pont-Audemer portant délégation du conseil municipal au Maire

VU l'arrêté n°319-2022 du Maire de la Ville de Pont-Audemer portant délégation de fonctions et de signature à Christophe CANTELOUP, 1er adjoint au Maire en charge du personnel, des sports, de la jeunesse et des affaires générales

CONSIDÉRANT la demande de Madame Laurence LEMAINS représentante de l'Association Vélo Club Pont-Audemer à utiliser la salle du Rez-de-Chaussée de la salle d'Armes le samedi 25 octobre 2025 en vue d'accueillir une assemblée générale du comité départemental

CONSIDÉRANT la nécessité de signer une convention portant sur les conditions de mise à disposition de la salle d'Armes « Rez-de-Chaussée », située Place de Gaulle

Le Maire décide de signer avec l'activité Vélo Club de Pont Audemer, une convention portant sur les conditions de mise à disposition de la salle d'Armes « Rez-de-Chaussée »,

La présente location est convenue à titre gratuit ainsi que les charges,

Fait à Pont-Audemer, le 28 octobre 2025

Pour le Maire et par délégation, le 1er adjoint, en charge du personnel, des sports, de la jeunesse et des affaires générales

Christophe CANTELOUP

